

# LES SERVICES INDIVIDUALISES DE LA FNCS

La FNCS offre à ses adhérents une palette de services individualisés assurés par des prestataires spécialisés:

## 1. ASSISTANCE INDIVIDUELLE

La FNCS accompagne individuellement ses adhérents (information, conseil, intervention) dans leur parcours professionnel et les litiges liés au contrat de travail ou aux relations professionnelles.

**Elle s'appuie sur ses experts internes et sur une société d'avocats (\*) spécialisée dans le domaine du contrat de travail et dans le statut des IEG.**

La mise en relation de l'adhérent avec la société d'avocats s'effectue via le Secrétaire Fédéral.

## 2. CONSEIL JURIDIQUE ET ASSISTANCE JUDICIAIRE PÉNALE

Les adhérents à jour de cotisation bénéficient automatiquement d'une protection juridique pénale en défense comme en recours. **Le contrat correspondant, souscrit auprès de la GMF** couvre les frais de procédure, les frais de justice et les honoraires (voir notice):

- en cas de mise en cause de la responsabilité pénale du cadre dans son activité professionnelle,
- en cas de mise en cause par le cadre de la responsabilité pénale de tiers (garantie "recours"),
- dans le cadre de la vie privée **pour les litiges du domaine de la santé.**

## 3. CONSEIL EN BILAN-RETRAITE

**Pour aider ses adhérents dans la préparation de leur retraite, en particulier pour les poly-pensionnés**, la FNCS propose un service autour du bilan-retraite avec reconstitution de la carrière (tous régimes confondus) et simulation des différentes hypothèses possibles.

Le service est assuré par le **cabinet MB Consultants (\*)**.

## 4. ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ

Pour tout adhérent porteur **d'un projet de mobilité** (mutation en filiale, expatriation, départ de son Groupe...) la FNCS propose **un service de conseil et de coaching par le cabinet Nostos CCRH (\*)** pour l'aider à affiner et conforter son projet dans toutes ses dimensions (professionnelle, personnelle, familiale...).

## 5. CONSEIL PLACEMENT FINANCIER ET CONSEIL FISCAL

Pour aider les adhérents à **optimiser leur patrimoine, une équipe de spécialistes (Groupe PEA) indépendants des organismes bancaires apporte des conseils** sur :

- les placements financiers, les investissements immobiliers traditionnels et l'immobilier d'entreprise,
- la réduction de la fiscalité.

Prestation gratuite (contact : <http://www.pe-a.fr>).

## 6. COACHING « MAGIS PERSONA »

"MAGIS PERSONA" est un cycle de développement et d'accompagnement personnel et professionnel, **hors des processus de l'entreprise**, si vous recherchez à :

- évaluer votre spectre managérial, vous orienter et prioriser vos choix,
- infléchir votre comportement et obtenir des améliorations durables pour répondre à votre problématique.

MAGIS PERSONA comprend 5 séances, **assurées par un coach certifié de l'Institut MAGIS** - Coût : 2500 € HT (\*).

Renseignements : [ericbarrier@formation-magis.com](mailto:ericbarrier@formation-magis.com)

## 7. MIEUX SE CONNAITRE AVEC LE « MBTI »

Cette prestation permet de mieux vous connaître, d'évaluer votre personnalité, et de comprendre les complémentarités entre les différents types de personnalité. Une séance MBTI vous aidera à :

- améliorer vos relations aux autres, développer votre style de leadership,
- mieux communiquer et travailler dans une équipe ou une collectivité.

La prestation est assurée par **Liliane Pautrot – certifiée MBTI**. Coût : 90 € TTC (peut être pris en charge par le syndicat).

## 8. AIDE A LA NEGOCIATION POUR RÉUSSIR SON DÉPART DE L'ENTREPRISE

Accompagnement tout au long du processus de négociation, dès que l'hypothèse d'un départ intervient, à l'initiative ou non du cadre :

- élaboration de la stratégie et du mode de rupture du contrat de travail les plus adaptés et calcul des conséquences financières,
- préparation de chaque entretien avec simulation des tactiques,
- aide à l'outplacement.

La prestation est assurée par le cabinet Bercoff Reynaud Conseil. **Coût : 10% HT des indemnités négociées**, avec une provision acquise de 2000 € HT (3000 € **si vous n'êtes pas adhérent à la FNCS !**)

*(\*) La FNCS prend en charge le coût du premier rendez-vous pour les adhérents à jour de leur cotisation*